

nions ont lieu le samedi. S'adresser pour renseignements au Bureau des Oeuvres Paroissiales, 366, rue Ste-Catherine-est.

Patronage Sainte-Agnès. — 162 Sainte-Elizabeth. Le samedi à 2 h. p.m. Le dimanche à 2½ h. p.m. Le mardi à 7½ h. p.m.

Pour les petites filles de 7 à 16 ans (les trois premières sections) ; pour les jeunes filles de 16 à 20 ans (quatrième section).

Jeux, promenades, instruction religieuse, bonnes manières, couture, enseignement ménager.

Pauvres. — On les prie de s'adresser au bureau des Oeuvres Paroissiales, 366, rue Sainte-Catherine est. On verra à leur venir en aide immédiatement.

Prière du soir. — La prière du soir a lieu tous les soirs à l'église, le dimanche excepté. Pendant les vacances cet exercice est supprimé.

Processions. — Il a procession, après vêpres, le premier dimanche du mois en l'honneur de Notre-Dame du Saint-Rosaire ; le deuxième dimanche en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel ; le troisième dimanche en l'honneur du Saint-Sacrement. Le premier dimanche du mois d'octobre il y a procession à l'extérieur en l'honneur de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Le jour de la fête du Sacré-Coeur, le soir, la procession sort aussi de l'église. Pour la procession solennelle de la Fête-Dieu, la paroisse de Saint-Jacques a sa place dans le défilé qui part de Notre-Dame et qui y revient après avoir traversé notre paroisse.

Propreté de l'église. — Y veiller avec soin. Ne pas cracher sur le plancher, ne pas laisser dans les